



Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 8 mars 2021

Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS

Objet : situation spécifique de l'enseignement obligatoire de l'EPS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons par la présente vous alerter sur la situation spécifique de l'enseignement obligatoire de l'EPS ainsi que sur les conséquences résultant de la présente situation.

De nombreux observateurs et spécialistes alertent les pouvoirs publics, depuis des années, sur les conséquences très néfastes quant à l'état de santé (physique et mentale) des jeunes. La rupture de pratique physique lors du premier confinement avait contribué à aggraver cet état. C'est pourquoi, nous partageons le souci du MENJS, depuis la rentrée en septembre 2020, de permettre la scolarisation des enfants et l'organisation de l'enseignement de l'EPS, dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie de la Covid-19.

Depuis le 17 janvier, les enseignants d'EPS sont interdits d'enseignement dans les équipements sportifs couverts (gymnases, piscines...). Les conséquences de cette décision sont multiples.

Ces restrictions empêchent, littéralement, la mise en place d'une pratique physique régulière et de qualité pour tous les jeunes et nous semblent inadaptées. Nous avons, depuis le premier confinement, il y a un an, mis en œuvre une double exigence, celle de la protection des élèves et des personnels des établissements scolaires et celle, articulée à la première, de la possibilité de reprise et/ou de poursuite de l'enseignement, avec la mise en place d'un certain nombre de mesures sanitaires.

L'interdiction pure et simple d'accéder aux espaces couverts pour enseigner l'EPS, décorrélée de toute étude scientifique, nous semble être incohérente au regard d'un certain nombre de mesures au sein de l'École (cantines scolaires, possibilité de pratiquer la danse en salle pour l'enseignement de spécialité, possibilité de pratique sportive en intérieur dans l'enseignement supérieur) qui suscitent une importante incompréhension auprès de notre profession.

C'est pourquoi, nous réitérons notre proposition de procéder à un réajustement de ces mesures, tenant compte des impératifs sanitaires en termes de protection des populations et de la nécessité sociale de permettre à la jeunesse de notre pays de retrouver une pratique physique régulière par l'enseignement de l'EPS. Notre proposition consiste à articuler la réouverture des espaces couverts pour le temps scolaire avec la généralisation d'une jauge sanitaire.

La réouverture des piscines apparaît elle aussi comme une nécessité de santé, de sécurité et d'utilité publique. Lors des deux années qui viennent de s'écouler, des milliers d'élèves n'ont pas pu avoir accès à l'apprentissage de la natation, or celui-ci est essentiel notamment dans le cadre de la réussite de l'attestation du savoir nager scolaire, qui est un vecteur de lutte contre les noyades.

Nous vous invitons, Monsieur le Premier Ministre, à saisir notre demande, que nous inscrivons dans une démarche exigeante et responsable, du point de vue de la santé et de l'éducation de nos concitoyens et nous souhaitons pouvoir échanger avec vos services sur ces sujets.

Soyez assuré, Monsieur le Premier Ministre, de notre profond attachement au service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, slanted lines that form a stylized representation of the name 'Benoît Hubert'.

Benoît HUBERT  
Secrétaire Général